

Circulaire de rentrée

— RENTRÉE DES CLASSES

MARDI 1er SEPTEMBRE 2026		
CM 2	8h30	<i>Les enfants entreront dans l'école, accompagnés de leur(s) parent(s), <u>par la rue de Dijon</u>.</i>
CM 1	8h45	
CE 2	9h00	<i>Nous vous demandons de respecter les horaires échelonnés.</i> <i>Les familles devront patienter à l'extérieur jusqu'à l'heure d'entrée concernée.</i> <i>Les sorties se feront <u>par la rue Paul Camelle</u>.</i>
CE 1	9h15	
CP	9h30	

— FOURNITURES SCOLAIRES

Les élèves viennent avec toutes leurs fournitures dès le 1^{er} septembre.

— CAUTION LIVRES

Les livres scolaires seront remis aux élèves en échange d'un chèque de caution de **20€** à l'ordre de OGEC SAINTE MARIE BASTIDE, qui ne sera encaissé qu'en cas de perte ou détérioration (**à partir du CE1 uniquement**).

— RESTAURANT SCOLAIRE

Les repas seront assurés dès le premier jour pour les demi-pensionnaires.

Les élèves externes quitteront l'école entre 11h40 et 11h50. Ils reviendront entre 13h20 et 13h30.

— ORGANISATION DE LA SORTIE DES CLASSES A 16h30

A la sonnerie, les enfants sortent de leur classe, accompagnés de leur enseignant(e) vers le point de sortie en fonction du niveau. Ils devront patienter, en rang, jusqu'à ce que la personne chargée de la sortie les appelle. **Pour le bon déroulement de ce rang et pour faciliter la sortie, nous vous demandons de ne pas faire signe à votre enfant de s'avancer.**

SORTIE RUE DE DIJON	SORTIE RUE PAUL CAMELLE
1. CP 2. CE1 + tous les enfants ayant des frères et sœurs en maternelle ou au collège, y compris les CM1/CM2	1. CE2 2. CM1 3. CM2

Les cartes de sortie seront remises aux enfants dès le jour de la rentrée et pourront être utilisées dès lors.

— ETUDE DU SOIR (du CP au CM2)

Les enfants pourront être accueillis en étude du soir de 16h50 à 18h30 dès le 1er septembre.

16h30 à 16h50	Sortie (fermeture des portes à 16h50). Passé cet horaire, aucune ouverture possible avant 17h35.
16h50 à 18h30	Etude surveillée payante Lors de l'inscription de votre enfant, il vous a été demandé de vous positionner sur l'un des 2 forfaits suivants : - Forfait 1 : de 16h50 à 17h35 - Forfait 2 : de 16h50 à 18h30 NB : les familles ayant opté pour le 1^{er} forfait devront récupérer leur(s) enfant(s) entre 17h35 et 17h50. Au-delà de cet horaire, un pointage des élèves sera effectué et tout dépassement de forfait sera facturé 10€ par soir et par enfant. Deux créneaux de récupération vous sont proposés : - 17h35 à 17h50 - 18h15 à 18h30 Pas de sortie possible en dehors de ces horaires.

ATTENTION : horaire de fin à bien respecter, au-delà de 18h30, fermeture de l'école.

Tout dépassement de cet horaire fera l'objet d'une facturation, au prix du ticket occasionnel, soit 10€ par soir et par enfant. En cas de dépassements réguliers, une exclusion de la garderie pourra être prononcée.

— HORAIRES QUOTIDIENS SCOLAIRES (à compter du 3 septembre)

L'organisation du temps scolaire s'effectue sur 4 jours hebdomadaires :
LUNDI / MARDI / JEUDI / VENDREDI

MATIN : 8h30 à 11h40

APRÈS-MIDI : 13h30 à 16h30

— ACCUEIL DU MATIN - du CP au CM2 – à compter du 3 septembre

7h30 à 8h10	Garderie payante IMPORTANT : la garderie du matin se fait à l'école élémentaire. Merci de sonner dès votre arrivée
8h15 à 8h30	Entrée libre des élèves

— HORAIRES D'OUVERTURE DES SERVICES ADMINISTRATIFS

SECRETARIAT ECOLE : lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h40 à 17h15
(56 rue de Dijon)

IMPORTANT : après 17h15, pour contacter l'école en cas de nécessité : 07.57.40.29.04

SERVICE COMPTABILITÉ : lundi et vendredi : 9h00 à 16h00
(45 rue de Dijon) mardi et jeudi : 9h00 à 13h00

— ASSURANCE SCOLAIRE

Pour de meilleures prestations, l'établissement a signé un contrat avec la Mutuelle SAINT CHRISTOPHE qui assure tous les élèves en scolaire et extra-scolaire. Pour tout besoin d'attestation, il vous suffit de la télécharger en ligne via le lien suivant <https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents/attestations-eleves>